

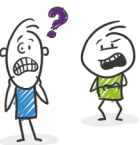
Tout le monde est différent.
Il y a des différences que l'on voit facilement, d'autres non.



L'autisme est une différence qui est moins visible car elle se situe dans le cerveau. Ce n'est pas une maladie.



Les expressions, les comportements et les réactions des personnes autistes peuvent être uniques et différentes.



Les personnes autistes peuvent avoir des particularités qu'elles ne contrôlent pas.



Elles peuvent avoir des difficultés à comprendre les réactions et les émotions des autres. Elles peuvent avoir du mal à parler avec les autres et à se faire des amis.



Elles peuvent être sensibles à la lumière, aux bruits, aux odeurs, aux goûts, ...

Elles peuvent s'intéresser à des choses ou des sujets surprenants et y passer beaucoup de temps. Elles peuvent devenir expertes de leur sujet.



Certaines personnes autistes peuvent comprendre des choses très difficiles et/ou avoir du mal à comprendre des choses qui semblent simples.



Dans ton collège, des enfants autistes sont en classe avec toi ou tes camarades.

Comme tout le monde, tu dois les respecter et les aider si possible.

Si tu ne comprends pas certaines de leurs réactions ou si tu as des interrogations, tu peux en parler avec tes professeurs ou avec l'équipe du DAR Areams.



LE SESSAD DÉPEND DE L'AREAMS,
ASSOCIATION RESSOURCES POUR L'ACCOMPAGNEMENT
MÉDICOSOCIAL ET SOCIAL.

LE SERVICE EST AUTORISÉ PAR L'AGENCE RÉGIONALE
DE SANTÉ (ARS) DES PAYS DE LA LOIRE ET FINANCÉ
PAR L'ASSURANCE MALADIE.

CE SERVICE TRAVAILLE EN PARTENARIAT ÉTROIT
AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE.

Le collège d'autorégulation est un service du SESSAD
(Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile)
de l'AREAMS.

Il est implanté au sein du collège Corentin Riou
depuis septembre 2022.



| SESSAD COLLEGE D'AUTORÉGULATION |

Collège Corentin Riou - 24, rue des forêts
85540 MOUTIERS LES MAUXFAITS
Tél : 02 51 98 93 58

| C'EST QUOI ?

Le collège d'autorégulation est un SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) spécifique. Il a la particularité d'être implanté au sein du collège et d'en faire partie intégrante. C'est un modèle éducatif novateur et inclusif, travaillant sur l'ensemble de l'environnement scolaire, et qui s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement.



| POUR QUI ?

Il s'adresse aux élèves présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) pouvant les empêcher de rentrer dans les apprentissages scolaires. Le dispositif ne s'applique pas seulement aux enfants avec TSA. Il se déploie dans tout le collège, à l'avantage de tous : élèves avec ou sans TSA, enseignants et tout le personnel intervenant au sein du collège. Les accompagnements mis en place au profit des élèves avec TSA peuvent bénéficier également à l'ensemble de la classe et du collège.

| POUR QUOI ?

Les élèves avec TSA ont des difficultés à s'autoréguler dans différents domaines de la vie (être calmes, concentrés, maîtriser leurs émotions, leurs comportements ...). Ces difficultés freinent leur autonomie et leur inclusion sociale. L'autorégulation est donc une approche permettant de lever ces obstacles à l'apprentissage des élèves en général et particulièrement des jeunes avec TSA.

L'objectif du collège d'autorégulation est d'apprendre à l'élève à repérer les moments d'envahissement, et à travailler sur leur régulation.

| OÙ ET COMMENT ?

- En classe durant les cours, en soutien des élèves, en observation,
- En salle d'autorégulation* autour d'ateliers divers (habiletés sociales, gestion émotionnelle, problématiques adolescentes), et de temps d'enseignement avec l'enseignant surnuméraire (fiche stratégie, organisation du travail personnel, soutien dans l'apprentissage des leçons ...),
- Dans tout l'environnement scolaire de l'élève (recréation, cantine, sortie scolaire ...),
- Sur des temps de supervision destinés aux professionnels,
- Dans tous les lieux de vie de l'enfant selon les besoins (domicile, centre de loisirs, club de sport, ...)

Les élèves avec TSA et leurs familles ont les mêmes droits et devoirs que les autres élèves et familles du collège.

| AVEC QUI ?



Emmanuelle HELLEC
Enseignante surnuméraire

Thomas NEVEU
Educateur spécialisé
du SESSAD AREAMS



Charlotte Saubiez
Educatrice spécialisée
du SESSAD AREAMS

Et l'ensemble des professionnels
du collège Corentin Riou
(professeurs, assistants
d'éducation, CPE, ...)



***La salle d'autorégulation :** Les élèves ayant un TSA peuvent rejoindre, selon leurs besoins, la salle d'autorégulation sur des temps définis, pour renforcer certaines compétences, réduire leurs troubles et développer leur autonomie. D'autres élèves du collège peuvent y venir pour être aidés ou aider d'autres camarades.